

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 septembre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 36 et 50 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Question de Palestine

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Lettres identiques datées du 8 septembre 2015, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre du Président Mahmoud Abbas, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une question qui revêt une priorité absolue pour le peuple palestinien et ses dirigeants, à savoir le sort des réfugiés de Palestine.

Les conflits et les troubles qui continuent de causer des ravages dans la région ont sensiblement aggravé les souffrances des réfugiés palestiniens. Ces réfugiés comptent en effet parmi les millions de civils qui ont été durement affectés par l'aggravation de l'instabilité due notamment à la crise en Syrie et à ses retombées au Liban, en Jordanie, en Turquie et ailleurs dans la région. Plongés au cœur de cette tourmente, les réfugiés palestiniens – des hommes, des femmes et des enfants – sont exposés à la mort, à la maladie, à la famine; ils assistent à la destruction de leurs maisons et de leurs communautés, sont sans cesse déplacés et dépossédés de leurs biens, et risquent leur vie lorsqu'ils bravent les eaux de la mer Méditerranée pour tenter de fuir ce conflit et d'échapper à l'insécurité, à la pauvreté et aux souffrances sans fin qu'il inflige à d'innombrables civils innocents.

La tragédie que vivent plus particulièrement les réfugiés palestiniens du camp de Yarmouk illustre de manière poignante l'étendue de la misère qui frappe l'ensemble des camps qui accueillent des réfugiés palestiniens en Syrie depuis le début de cette crise. Si l'on estime à 80 000 le nombre de Palestiniens qui ont fui la Syrie dans l'espoir de trouver d'abord refuge dans l'un des pays voisins, au moins 480 000 autres se trouvent encore en Syrie. Plus de la moitié d'entre eux ont dû quitter leur camp et 95 % nécessitent une aide humanitaire pour arriver à survivre au jour le jour. Nous tenons, à cet égard, à exprimer une nouvelle fois notre gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de



Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour les efforts courageux qu'il continue de déployer, en dépit de la situation dangereuse sur le terrain, afin d'offrir aux réfugiés palestiniens les vivres, abris et aides médicales dont ils ont besoin en urgence et de veiller à assurer le maintien de l'instruction. Nous voulons aussi réaffirmer notre reconnaissance envers la communauté des donateurs pour leur réaction face à cette situation d'urgence et aux besoins croissants : elle a contribué à soulager, autant que faire se peut compte tenu des circonstances particulièrement difficiles, le sort des réfugiés palestiniens.

Cette assistance est malheureusement impuissante face aux réels dangers qui menacent les civils innocents et sans défense pris au piège de cet épouvantable conflit. C'est dans ce lourd contexte que le Président Mahmoud Abbas et les dirigeants palestiniens ont instamment invité tous les membres de la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, à appuyer nos initiatives visant à faire venir les réfugiés palestiniens en Territoire palestinien occupé. En effet, plutôt que d'être contraints, en désespoir de cause, à fuir vers les pays voisins ou à entreprendre un périlleux voyage pour quitter complètement le Moyen-Orient en espérant trouver ailleurs la sécurité, la stabilité et de quoi subvenir à leurs besoins, les réfugiés palestiniens devraient être autorisés à rejoindre leurs frères et sœurs dans leur patrie, où ils seront bien accueillis et pris en charge.

Il est toutefois regrettable de constater qu'Israël, la puissance occupante, a froidement rejeté cette proposition, malgré les drames terribles vécus par les réfugiés et en dépit des appels que multiplie l'ensemble de la communauté internationale pour inviter les États à accueillir les milliers de réfugiés qui tentent d'échapper au conflit. Les dirigeants palestiniens se voient ainsi dans l'obligation de porter, une fois de plus, cette question de la plus haute importance à votre attention et de réclamer que tout soit fait pour appuyer notre requête et faciliter l'examen de cette question. À l'heure où nous nous efforçons, ensemble, d'assumer nos responsabilités et de faire face à cette urgence humanitaire de grande ampleur, l'intransigeance d'Israël n'est ni acceptable, ni justifiable. Israël ne doit pas pouvoir nous empêcher de mettre nos réfugiés en sécurité dans leur propre patrie. À cet égard, nous nous devons de rappeler la responsabilité morale, politique et juridique que porte Israël dans le sort des réfugiés palestiniens et les graves injustices dont ceux-ci sont victimes depuis qu'ils ont été arrachés à leurs foyers lors de la Nakba de 1948, responsabilité qui perdure aujourd'hui encore puisque Israël continue d'empêcher leur retour, en violation flagrante de leurs droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948.

Il est inconcevable que les réfugiés palestiniens aient pu être privés de leurs droits pendant près de sept décennies, et plus que tout de leur droit à retourner dans leurs foyers, qui leur aurait permis de vivre en paix auprès de leurs voisins; il est également incompréhensible qu'il leur ait fallu tant de fois subir des crises, être déplacés, être dépossédés de leurs biens et vivre des drames alors qu'ils attendaient patiemment qu'une solution juste soit trouvée. Tout en continuant à rechercher cette solution juste, conformément à la résolution 194 (III) et à l'Initiative de paix arabe, et dans le cadre de l'élaboration d'une réponse juste, globale et durable à l'ensemble de la question de Palestine, nous exhortons la communauté internationale, considérant qu'il s'agit là d'une question d'urgence humanitaire, morale et politique, à nous aider à épargner aux réfugiés palestiniens davantage de souffrances

injustifiées et à appuyer les efforts en vue de faire venir en Palestine occupée les réfugiés palestiniens qui fuient la crise syrienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 50 de l'ordre du jour de la soixante-neuvième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**
